

## Plage de Pampelonne, il n'y a plus de mystère

**Ramatuelle** Avant le conseil municipal validant par le vote l'attribution des lots pour la période 2019-2030, les noms des futurs bénéficiaires sont sortis du chapeau. Surprises garanties

Mise en perspective de la plage de Pampelonne où les surprises sont au rendez-vous dans l'attribution des lots pour les douze prochaines saisons. (Photo doc H. L.)

**D**epuis samedi, les téléphones ont crépité pour savoir qui était en passe d'obtenir le précieux sésame pour l'exploitation d'un lot de plage sur Pampelonne.

Les candidats retenus seront convoqués cette semaine pour parapher divers documents qui les engageront pour la future concession de chaque lot. Une sorte de préalable avant le conseil municipal de début juillet, qui entérinera, lors d'un vote des élus ramatuellois, les futures concessions pour la période 2019-2030.

Les « pressentis » sont ainsi connus et le bouche-à-oreille a fait le tour de la presqu'île. Dans ce jeu de chaises musicales pour l'attribution de moins de 20

lots, tout le monde n'aura pas de plage au soleil...

### ■ Les grands perdants

Au premier rang, une surprise totale avec la disparition annoncée de la plage turquoise des Jumeaux : établissement de Pampelonne sur le rivage de l'Épi, l'exploitant n'a pas réussi à conserver le lot qu'il gérait en 1987. Ouverte à l'année, cette plage était aux mains de Jean-Claude Moreu, président de l'association des exploitants de plage de Pampelonne, il s'est battu pour sauvegarder l'esprit de Pampelonne.

À l'Épi, toujours, c'est l'hécatombe : des lots disparaissent mais les actuels concessionnaires espèrent bien se reposition-

ner sur un autre bout de ce paradis : selon nos informations, exit Shellona qui avait fait son apparition en 2017 seulement.

Grosse désillusion semble-t-il aussi pour Bagatelle beach, rayée de la liste. Plage labellisée aux quatre coins du monde par Rémy Laba et Aymeric Clemente – sous la férule de l'oligarque Russe Dmitry Rybolovlev –, ce lieu était devenu l'une des places fortes des ambiances festives : une véritable locomotive qui attirait une clientèle fortunée sur le rivage de la presqu'île : pour sa seule apparition semi-publique l'été dernier, le footballeur brésilien Neymar Jr avait découvert cet établissement huppé.

Sur le secteur de Tamaris,

l'Eden s'est transformé en enfer pour les concessionnaires, dont l'offre a été repoussée. Plus loin, l'établissement Moorea situé en grande partie sur une parcelle privée, perdrait l'exploitation des bains de mer. Victimes d'un écrémage avant négociations, Tabou beach, Pago Pago, Manoah, Maison Bianca et Nioulargo ne reviendront pas en 2019.

### ■ Ceux qui restent

Pampelonne ne pouvait pas perdre toutes ses étoiles de mer d'un coup : Tahiti restera une île décontractée sur le Nord de la plage.

Neptune, seul établissement à privilégier encore une clientèle nudiste, sera toujours de la partie en 2019.

Reconduits également, les Tiki plages de Kon Tiki. Récentement investi sur la pointe sud, Indie Beach, conserve son lot. De même que Cabane Bambou, Tropicana et l'Esquinade.

À l'Épi, Polynésie résiste à la vague de départ.

Au bout de Patch, l'attente a été tendue : l'Orangerie, Cap 21 - les Murenes ont présenté des projets qui ont été sélectionnés. De l'autre côté du boulevard, le club 55 conserve sa plage.

### ■ Les grands gagnants

S'il y a des perdants, c'est que de nouveaux venus sont partis à l'abordage du sable de Pampelonne : et là, c'est une véritable percée des hôtels haut-de-

gamme...de la presqu'île qui récoltent une part du gâteau.

En association avec le château de la Messardière et le Pan Déi (propriété de Stéphane Courbit), l'actuel concessionnaire Patrick Germain garde la main à Tropézina (Tahiti).

Sur le littoral de Patch, c'est un palace 5 étoiles, le Byblos de Saint-Tropez, qui emporte l'un des lots.

Autre invité de luxe, l'hôtel de la Réserve (l'Escalet à Ramatuelle) a su tirer son épingle du jeu et devrait s'ancre à l'Épi.

Par ailleurs, aux Moulins, éclosion depuis quelques jours sur une propriété privée, dans cette zone naturelle protégée, d'un nouvel établissement, le 1051.

N. SA.